

# Compte-Rendu synthétisé de la séance du 04/03/2020 du Conseil Municipal

*Sous la présidence de M. Jean-Michel HIRTZ, Maire*

**Présents** : M. Frédéric TOURRET ; M. Alain SINDT ; M. Guy HOCHARD ; M. Jean-Marc SINDT ; Mme Véronique CHOSEROT ; Mme Elodie PERRIN ; M. Jehan HELMSTETTER ; M. Nicolas CARON ; M. Thierry DRAUS ; M. Didier HILD ; M. Gilles LEGRAND ; M. Pierre VAN GASSE ; M. Laurent BERGER

**Absent** : M. Joseph MARCK

*Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de rajouter un point supplémentaire en fin de séance concernant une demande de concession dans le cimetière de Kerling-Lès-Sierck, le Conseil Municipal, donne son accord à l'unanimité des membres présents.*

## **1 – Demande de numérotation « Grand Rue » à Fréching : section 15 parcelle 16**

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, décide à l'unanimité des membres présents d'attribuer le N° 1F pour les 5 logements sur la parcelle 16 section 15 « Grand Rue » à Fréching 57480 Kerling-Lès-Sierck.

## **2 – Cession de terrain au profit du Siakohm : parcelle N° 230/45 section 14 d'une contenance de 0.92 ca à Fréching**

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, décide à l'unanimité des membres présents de céder pour l'euro symbolique le terrain parcelle 230/45 section 14 au SIAKOHM afin de réaliser l'assainissement à Fréching, il charge Maître Gilbert BUHLER Notaire de rédiger l'acte, les frais seront à la charge de la commune.

## **3 – ONF programme d'actions 2020 : devis travaux sylvicoles investissement et fonctionnement parcelles 4a ; 6b et 6c**

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide d'accepter ces travaux sylvicoles prévus sur les parcelles 4a ; 6b et 6c pour un montant total de 3 962.96 € H.T. en investissement et 1 010.67 € H.T. en fonctionnement et charge Monsieur le Maire de donner suite à la présente délibération en lui donnant pouvoir afin de signer les documents relatifs à cette affaire.

## **4 – Validation des statuts CCB3F**

Le conseil municipal de Kerling-Lès-Sierck, après en avoir délibéré, décide par 8 voix pour et 6 abstentions, de demander l'adoption des statuts de la CCB3F.

Le conseil municipal de Kerling-Lès-Sierck prend acte du fait que ces modifications n'entraînent aucune rétrocession d'actifs ou de passifs ni dans le cadre des suppressions de compétences ni dans le cadre des créations de compétences.

## **5 – Montant des indemnités de fonction brutes mensuelles des Maires et Adjointes applicable depuis le 29/12/2019**

Le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, après en avoir délibéré à 2 voix contre, 3 abstentions et 9 voix pour des membres présents décide d'accepter une revalorisation depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 des indemnités du Maire et des Adjointes selon le nouvel indice 1027 et charge Monsieur le Maire de donner suite à la présente délibération en lui donnant pouvoir afin de signer les documents relatifs à cette affaire.

## **6 – Vote des 3 taxes**

Le conseil municipal, Monsieur le Maire entendu et après avoir délibéré, décide de ne pas procéder à une augmentation et de reconduire les taux 2019 de la Taxe d'habitation, de la taxe foncière Bâti et de la taxe foncière non bâti pour l'année 2020 et ceci à l'unanimité des membres présents, à savoir :

€ Taxe d'habitation :	<b>9,29</b>
€ Taxe foncière bâti :	<b>10,59</b>
€ Taxe Foncière non bâti :	<b>39,29</b>

## 7 – Budget Primitif 2020

Le conseil municipal, après examen des propositions budgétaires et après avoir délibéré, vote à l'unanimité des membres présents, le budget primitif principal 2020 qui s'équilibre de façon suivante :

**Section fonctionnement :**

↳ Dépenses : 702 088.64 €  
↳ Recettes : 702 088.64 €

**Section investissement :**

↳ Dépenses : 607 086.92 €  
↳ Recettes : 607 086.92 €

Pour un total du budget en équilibre soit :

↳ 1 309 175.56 € en dépenses  
↳ 1 309 175.56 € en recettes

### **Point Supplémentaire : demande de concession dans le cimetière communal**

**VU** la délibération du conseil municipal en date du 31/01/2006, le Conseil Municipal, Monsieur le Maire entendu, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents décide d'accepter la demande de M. et Mme BERGBAUER Jean-Claude, pour une concession perpétuelle dans le cimetière communal.